

## **CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

### **PROCES VERBAL**

#### **SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27 MARS 2023**

Le Conseil d'Administration, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame CZURKA Maryline, Vice-Présidente du CCAS.

Présents : Mme CZURKA Maryline, Mme HAMOU THERREY Bernadette, Mme DESCLOUX Odette, M. OULIE Gérard, Mme THIBAUT Marie-Thérèse, Mme TOSAN Christine, Mme DESSI Judith, Mme RAGO Monique, Mme LIZEE Anne-Christine, Mme INFANTES Maryline, Mme REVOL Marie-Hélène.

Représentées : M. PORTE Henri-Michel (pouvoir à Mme CZURKA), Mme RAFIA Kadija (pouvoir à Mme HAMOU THERREY),

Absents excusés : M. GACHON Loïc,

Absents : Mme SAHUN Véronique, M. SANCHEZ Philippe, Mme TRAN PHUNG CAU Catherine,

C.A. en exercice : 17 Présents : 10 puis 11 à 18h18 (arrivée de Mme DESSI) puis 10 à 19h10 (départ de Mme HAMOU THERREY) Votants : 13

Date de convocation : 24 mars 2023

Président de Séance : Mme CZURKA Maryline, Vice-Présidente du CCAS

Secrétaire de séance : Mme CAVALLIER Magali, Directrice par intérim du CCAS

Après avoir constaté que le quorum est atteint, Madame la Vice-Présidente ouvre la séance à 18h10.

Le nombre des membres du Conseil présents est arrêté à 10 (Dix).

Le nombre de votants est arrêté à 13 (treize) voix.

#### **1. Compte rendu des décisions concernant les aides sociales facultatives et les domiciliations depuis le dernier Conseil d'administration (06 février 2023)**

Madame la Vice-Présidente donne lecture à l'Assemblée des décisions concernant les aides sociales facultatives et les domiciliations depuis le dernier Conseil d'administration (06 février 2023) :

#### **Domiciliations depuis le dernier Conseil d'Administration :**

##### **Période du 30/01/2023 au 13/03/2023**

1. PREMIERES DEMANDES : 50
2. RENOUELLEMENTS : 17
3. REJETS : 2
4. EN COURS D'INSTRUCTION : 6
5. RADIATIONS : 43 (dont 8 pour accès à un logement)
6. COURRIERS RECUS : 789
7. VISITES sur la période (appels et visites) : 1030
8. FILE ACTIVE au 17/03/2023 : 269

##### **Aides sociales facultatives au 17/03/2023**

1. **Portage de repas** : 36 inscrits (mouvement sur la période : 8 nouveaux inscrits – 7 arrêts définitifs dont 1 hospitalisation et 6 prestations non adaptées)
2. **Téléassistance** : 176 abonnés dont 5 nouvelles personnes
3. **Registre nominatif personnes vulnérables** : 139 foyers
4. **Aides sociales facultatives attribuées, par la commission permanente (secours et épicerie sociale)**



**Aides Sociales Facultatives CA 03 2023**  
**Période du 31/01 au 13/03/2023**

AIDE AU TRANSPORT			AIDE AU CHAUFFAGE	
	CASF 01 23			CASF 01 23
Montant de l'aide	8€ Séniors	20€ Handicap	Montant de l'aide	
Accordé	27	9	70 €	4
Ajourné	0	0	120 €	14
Rejet	1	0	200 €	12
			Ajourné	0
			Rejet	1

AIDE AU TRANSPORT			AIDE AU CHAUFFAGE	
	CASF 03 23			CASF 03 23
Montant de l'aide	8€ Séniors	20€ Handicap	Montant de l'aide	
Accordé	18	1	70 €	3
Ajourné	0	0	120 €	3
Rejet	2		200 €	4
			Ajourné	0
			Rejet	2

**Aides Financières**

DATES CP	NOMBRES DE DEMANDES				SITUATION FAMILIALE					NATURES AIDES
	ACCORDEES	REFUSEES	AJOURNEES	NBRES FOYERS	COUPLES	SEULES	ADULTES	MONTANTS		
30-janv	2	1	1	4	0	4	4	320	LOYER/ENERGIE	
06-févr	1	0	1	1	0	1	1	0	LOYERS/HOTEL/C S	
13-févr	6	0	1	6	1	5	7	1275,48		
06-mars	2	0	0	2	0	2	2	260	ENERGIE	
	<b>11</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>13</b>	<b>1</b>	<b>12</b>	<b>14</b>	<b>1855,48</b>		



**Aides Alimentaires - Epicerie**

DATES CP	NBRES DE DEMANDES	ACCORD	REFUS	AJOURNE	COUPLE	SEULE	ADULTE	ENFANT MINEUR	ENFANT MAJEUR	MONTANT
30-janv	18	17	1	0	2	16	20	15	1	1960
06-févr	5	5	0	0	1	4	6	5	1	840
13-févr	12	12	0	0	5	7	17	13	0	1940
20-févr	6	6	0	0	2	4	8	6	0	1039,79
27-févr	4	4	0	0	1	3	5	2	0	440
06-mars	8	8	0	0	1	7	9	7	0	1120
13-mars	10	10	0	0	1	9	11	6	4	1380
	<b>63</b>	<b>62</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>13</b>	<b>50</b>	<b>76</b>	<b>54</b>	<b>6</b>	<b>8719,79</b>

**1. Approbation du procès-verbal de la séance du 06 février 2023**

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité de ses membres présents, approuve le procès-verbal de la séance du 06 février 2023.

**2. Compte de Gestion 2022**

Délibération N°05/2023

Madame la Vice-Présidente donne lecture à l'Assemblée du rapport de présentation.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents :

- 1- **Déclare** que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part,
- 2- **Constate** les identités de résultat avec le compte administratif 2022.
- 3- **Approuve** les résultats du compte de gestion 2022.

**3. Compte Administratif 2022**

Délibération N°06/2023

Madame la Vice-Présidente donne lecture à l'Assemblée du rapport de présentation.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents :

- 1- **Approuve** le Compte Administratif de l'exercice 2022.



#### **4- Affectation définitive des résultats**

##### Délibération N°07/2023

Madame la Vice-Présidente donne lecture à l'Assemblée du rapport de présentation.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents :

- 1- Approuve** l'affectation définitive des résultats 2022.

#### **5- Budget primitif 2023**

##### Délibération N°08/2023

Madame la Vice-Présidente donne lecture à l'Assemblée du rapport de présentation.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents :

- 1- Approuve** le Budget Primitif 2023, chapitre par chapitre,

#### **6- Tableau des emplois**

##### Délibération N°09/2023

Madame la Vice-Présidente donne lecture à l'Assemblée du rapport de présentation.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents :

- 1- Approuve** le tableau des emplois tel que proposé
- 2- Dit que** les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2023, chapitre 012 voté ce jour.

#### **7- Avancement de grades**

##### Délibération N°10/2023

Madame la Vice-Présidente donne lecture à l'Assemblée du rapport de présentation.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents :

- 1- Approuve** les transformations des postes d'emploi statutaire.
- 2- Précise que** les crédits sont prévus au budget de l'exercice et la dépense sera imputée à la section de fonctionnement du budget du CCAS, au chapitre 012.

#### **8- Convention de constitution d'un groupement de commande entre la Ville de Vitrolles et le CCAS pour la passation des marchés d'assurances**

##### Délibération N°11/2023

Madame la Vice-Présidente donne lecture à l'Assemblée du rapport de présentation.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents :

- 1- Approuve** la volonté d'étendre la mutualisation existante entre la ville et le CCAS par un groupement de commandes pour la passation des marchés d'assurances
- 2- Autorise** M. le Président ou Mme la Vice-Présidente à signer la convention afférente et tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.



**9- Convention de constitution d'un groupement de commande entre la Ville de Vitrolles et le CCAS pour la passation du marché des titres restaurant**

**Délibération N°12/2023**

Madame la Vice-Présidente donne lecture à l'Assemblée du rapport de présentation.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents :

- 1- Approuve** la volonté d'étendre la mutualisation existante entre la ville et le CCAS par un groupement de commandes des tickets restaurant,
- 2- Autorise** M. le Président ou Mme la Vice-Présidente à signer la convention afférente et tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**10-Renouvellement de la Convention de partenariat avec l'association Look and Job**

**Délibération N°13/2023**

Madame la Vice-Présidente donne lecture à l'Assemblée du rapport de présentation.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents :

- 1- Approuve** la convention de partenariat entre l'Association Look And Job.
- 2- Dit que** les crédits sont inscrits au budget primitif 2023.
- 3- Autorise** M Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente à signer la convention avec l'Association Look And Job, ainsi que tous documents afférents à cette délibération.

**Points divers**

- Rappel de la date du bal des séniors, le jeudi 30 mars à partir de 14h.

La Vice-Présidente lève la séance à 19h37.

**La Vice-Présidente,  
Maryline CZURKA**



